



**ARRETE
REGLEMENTANT L'ACCES ET L'UTILISATION DE
L'AIRE DE JEUX, RUE DU BAS**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et suivants ;

VU le Code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le bon ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer l'accès et l'utilisation de l'aire de jeux située rue du bas ;

ARRETE

Article 1 : L'utilisation des jeux se fait conformément à leur destination et aux seuls risques et périls des usagers. Les équipements de jeux pour enfants ne sont pas accessibles aux adultes et sont strictement limités aux enfants correspondant à la tranche d'âge mentionnée sur les panneaux d'information mis en place.

Article 2 : L'enceinte de l'aire de jeux est strictement interdite à tout animal, même tenu en laisse ainsi qu'aux cycles et véhicules à moteur.

Article 3 : La libre utilisation par les enfants des agrès et jeux est placée sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou personnes qui en ont la garde.

Article 4 : Les papiers, résidus d'aliments ou autres détritiques doivent être jetés dans les corbeilles installées et disposées à cet usage.

Article 5 : Toute activité susceptible de créer une gêne au public et des dommages aux équipements existants est interdite.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : M. le Directeur général des services, M. le Directeur des services techniques, M. le Commissaire de Police de CHALONS-EN-CHAMPAGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à M. le Commissaire de police de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture
le
Et de la publication le
Le Maire

ACTE REÇU LE
- 8 AVR. 2009
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.



Fait à SARRY
Le 02/04/2009

Le Maire,
Michel LALLEMENT

Commune de Sarry

Place de la mairie - 51520 SARRY - Téléphone 03 26 65 87 02 - Télécopie 03 26 65 94 02
Messagerie : contact.mairie@sarry-champagne.net - Site : www.sarry-champagne.net